



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE
DES LANDES

COTISATION G.D.S.A. des Landes : ANNEE 2023

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
N° TELEPHONE : PORTABLE :
Adresse Internet :

N° APICULTEUR : NOMBRE DE RUCHES :

ADHESION AU G.D.S.A : **30,00 €**

ABONNEMENT "SANTE DE L'ABEILLE" (20 €) €

Registres d'élevage : x 2€ = €

TOTAL : €

Réglé par chèque bancaire libellé à l'ordre du GDSA des Landes ;
Chèque n° Banque

Après le 31 janvier 2023 aucun abonnement à la revue la Santé de l'Abeille ne pourra être pris en compte.

ATTENTION ! Pour valider votre adhésion et recevoir, en juillet, le courrier du GDSA pour votre commande de médicaments, vous devez joindre votre déclaration de ruches effectuée avant le 31 décembre 2022 ou à défaut de début d'année 2023; sans ce document, votre adhésion ne sera pas enregistrée.

Réglé le

Exemplaire à conserver

Partie servant de justificatif de paiement

COTISATION G.D.S.A. des Landes ANNEE 2023

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
N° TELEPHONE : PORTABLE :
Adresse Internet :

N° APICULTEUR : NOMBRE DE RUCHES :

ADHESION AU G.D.S.A : **30 ,00€**

ABONNEMENT "SANTE DE L'ABEILLE" (20 €) €

Registres d'élevage : x 2€ = €

TOTAL : €

Réglé par chèque bancaire libellé à l'ordre de GDSA des Landes ;
Chèque n° Banque

Après le 31 janvier 2023 aucun abonnement à la revue la Santé de l'Abeille ne pourra être pris en compte.

ATTENTION ! Pour valider votre adhésion et recevoir, en juillet, le courrier du GDSA pour votre commande de médicaments, vous devez joindre votre déclaration de ruches effectuée avant le 31 décembre 2022 ou à défaut de début d'année 2023; sans ce document, votre adhésion ne sera pas enregistrée.

Cette partie de votre bulletin d'adhésion, votre règlement et votre déclaration de ruches sont à adresser à la trésorière adjointe du GDSA

**Claudia Munch 750 chemin de Labourdette
40 090 Mazerolles**

Partie à renvoyer

Tournez SVP et n'oubliez pas de signer